

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 JUIN 2014

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille quatorze, le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Valdoie était assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.**

Etaient présents :

M. Alain MOUREAUX, Mme Sylvie ZIEGLER, M. Christian RIBREAU, Mme Aurélie BAZIN, M. Stéphane RICHE, Mme Corinne COUDEREAU, M. Hervé LACOUR, Mme Paola ARRAGON, **Maire-Adjoints.**

M. Claude GETE, Mme Jacqueline BERGAMI, Mme Danièle SAILLEY, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY, M. Ludovic PESSAROSSO, Mme Marie-Claude MARTIN, Mme Maryse BROCARD, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE, Mme Stéphanie HANSART, Mme Natacha LEVRATTO,

M. Roger GAGEA, Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON, M. Antoine HILD.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Mme Josselyne CHOUQUET à M. A. MOUREAUX (arrivée pour le compte administratif et de gestion 2013)

M. Mohamed BERKOUN à M. M. ZUMKELLER

Mme Sabrina PATELLI à Mme S. ZIEGLER

Mme Ludivine TRINCKLIN à M. A. HILD

Etait convié :

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Christian RIBREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Monsieur le Député-Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance précédente en date du 11 avril 2014. Personne n'ayant de remarque à formuler, l'adoption du procès-verbal est soumis au vote.

Vote : procès-verbal adopté à l'unanimité

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 12 avril 2014.

Fonctionnement du Conseil Municipal :

Monsieur le Député-Maire informe les Conseillers municipaux de la création au sein du Conseil du groupe « Valdoie avec vous », composé des élus socialistes, écologistes et républicains. Monsieur Olivier DOMON, Madame Marie Pierre SOUKAINI, Antoine HILD, Ludivine TRINKLIN et Roger GAGEA. Monsieur Antoine HILD en assure la présidence.

3) DELEGATIONS : COMPTE-RENDU

Monsieur le Député-Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

↳ **Décidé d'attribuer** à l'entreprise TTV sise 1 rue des hauts Vergers à Montreux-Château, la démolition des bâtiments du site DECOFRANC, rue du 1er mai à Valdoie, pour un montant de : 170.424 €TTC.

↳ **Fixé les tarifs** des droits de place pour le marché nocturne d'été prévu du 25 juin au 27 août 2014 à 1,40 €le mètre linéaire.

4) ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil ayant à se prononcer sur le compte administratif et compte de gestion 2013 de la collectivité, Monsieur le Député-Maire propose de désigner **Madame Sylvie ZIEGLER** pour présider la séance en son absence.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Député-Maire commente les résultats concordants des comptes administratifs et compte de gestion 2013 de la collectivité. Il explique notamment pour les nouveaux membres du Conseil le déroulement annuel de la procédure budgétaire. Il replace dans le contexte de crise économique globale les éléments de finances publiques qui ont conduit au choix de stabilité des taux de fiscalité directe locale, et des mesures de gestion qu'il a fallu prendre pour l'équilibre du budget communal. Ces choix ont néanmoins permis de réaliser 1 454 259 euros de dépenses d'équipement pour le seul exercice 2013. La dette communale a été maîtrisée et ramenée en fin d'année à 951 euros par habitant.

Monsieur Jean TOURNIE, DGS, présente au Conseil les grands équilibres du compte administratif, les principales dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les évolutions de 2012 à 2013 de ces chapitres budgétaires.

Monsieur le Député-Maire ouvre ensuite le débat.

Monsieur Antoine HILD s'étonne de diminutions parfois importantes sur certains postes de dépenses, et notamment « énergie – électricité » ?

Monsieur le Député-Maire répond qu'une rigueur nouvelle dans les consultations avant achat est à l'origine de baisses sensibles de prix. Pour les dépenses d'énergie/électricité, l'hiver 2012/2013 avait été particulièrement froid et long.

Monsieur Antoine HILD déduit du CA 2013 un résultat de clôture en baisse et des investissements réalisés seulement en partie (61%).

Monsieur Olivier DOMON se dit toujours en attente du plan de financement de la Maison des Sports.

Monsieur le Député-Maire indique que le plan de financement avait bien été communiqué lors de la présentation du projet au conseil et rappelle que malgré la stabilité des taux, la dette par habitant a baissé fortement de 2008 à 2013.

Monsieur Antoine HILD regrette que selon lui de nombreux agents soient maintenus en situation de précarité, que les marges de manœuvres diminuent, que l'épargne brute subisse une forte diminution, et que l'épargne nette soit négative à – 210000 euros.

Monsieur le Député-Maire réfute la précarisation des agents de la commune, et rappelle qu'au contraire et depuis 2008 de nombreux agents se sont vus titularisés dans la fonction publique territoriale et que maintenir les taux de fiscalité à leur niveau était prioritaire, même au prix d'une épargne nette légèrement négative.

Quant aux frais de personnel, Monsieur le Député-Maire indique que le vrai poids de la charge de personnel pourra être constaté au CA 2014, suite à la gestion de la crèche municipale par le CCAS comme dans l'ensemble des communes françaises. Ces frais de personnel correspondent à des services rendus à la population et sont vitaux pour la commune de Valdoie.

Arrivée de Mme Josselyne CHOUQUET.

Au terme des débats, Monsieur le Député-Maire cède provisoirement la présidence à Madame Sylvie ZIEGLER, désignée préalablement par le Conseil, et quitte la salle.

Madame Sylvie ZIEGLER propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 selon les résultats concordants suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 197 001,70 €
Recettes :	4 562 950,99 €
Total	365 949,29 €
Résultat reporté N-1	238 629,43 €
Excédent	604 578,72 €

Section d'investissement :

Dépenses :	2 156 836,88 €
Recettes :	2 493 611,28 €
Total	336 774,40 €
Résultat reporté N-1	- 765 975,16 €
Déficit	- 429 200,76 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	369 700,00 €
Recettes :	722 100,00 €
Excédent	352 400,00 €

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement :	604 578,72 €
Déficit d'investissement :	- 429 200,76 €
Excédent RàR	352 400,00 €
Résultat de clôture	527 777,96 €

Vote : les comptes administratif et de gestion sont adoptés par 5 abstentions et 23 voix pour.

Après que le Conseil se soit prononcé sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013, Monsieur le Député-Maire revient en salle et reprend la présidence de la séance.

6) AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Député-Maire rappelle les résultats du CA 2013, et propose :

- d'affecter en réserve au compte R 1068 la somme de 76 800,76 euros afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit réalisé d'investissement et excédent sur les restes à réaliser),

- de conserver en section de fonctionnement (article R002) la somme de 527 777, 96 euros correspondant à l'excédent disponible.

Vote : proposition adoptée par 5 abstentions et 24 voix pour

7) BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Député-Maire présente les éléments essentiels de ce budget supplémentaire, déjà examiné en commission des finances.

Monsieur Olivier DOMON demande des précisions quant à l'inscription de mouvements d'ordre en fonctionnement et investissement sur la dette.

Monsieur Jean TOURNIE lui indique que c'est à la demande de la Direction des Finances Publiques, et suite à une erreur de transcription datant de 2004 que ces mouvements sont inscrits pour que les stocks de la dette soient strictement identiques entre la commune et le Trésor, et fournit à l'appui le message électronique envoyé par la Trésorerie de Valdoie.

Monsieur le Député-Maire propose de mettre aux voix l'adoption du budget supplémentaire.

Vote : proposition adoptée par 4 voix contre, 1 abstention et 24 voix pour

8) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Député-Maire rappelle, que le conseil ayant été renouvelé en mars 2014, il convient d'adopter un règlement pour le fonctionnement de l'assemblée, et propose une mise à jour du règlement intérieur précédent.

Monsieur Antoine HILD observe que le droit d'expression de la minorité municipale dans le revue communale est limitée à une demie-page seulement, et que ce droit ne s'exerce pas sur le site internet en raison de l'insertion de la revue municipale sur le site.

Monsieur le Député-Maire rappelle que ces dispositions sont conformes à la réglementation et à la jurisprudence en la matière.

Monsieur Antoine HILD regrette que l'opposition municipale n'ait pas accès à certaines commissions et également au Conseil Municipal des Jeunes.

Le projet de règlement intérieur est soumis au vote.

Vote : proposition adoptée par 5 voix contre et 24 voix pour

9) DEMANDE DE SUBVENTION : MAISON DES SPORTS

Madame Paola ARRAGON rappelle que le bureau d'études INGEDIA était venu présenter le projet devant le conseil. Le coût d'objectif de cette opération est aujourd'hui arrêté à la somme de 296 385 euros HT soit 354 475 euros TTC.

Elle demande au Conseil d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter auprès des différents organismes compétents ou partenaires des demandes de subvention les plus larges possibles.

Monsieur le Député-Maire indique qu'en sa qualité de Député, il devrait obtenir 20 000 euros sur les fonds parlementaires.

Monsieur Olivier DOMON demande si le comité départemental de pétanque pourrait participer ?

Monsieur le Député-Maire n'écarte pas cette possibilité et le comité sera sollicité. A la demande renouvelée de Monsieur GAGEA, le projet sera présenté à nouveau en séance pour tous les nouveaux conseillers et le plan de financement sera produit une nouvelle fois.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité

10) VENTE DES TERRAINS DU SITE « LAMA »

Monsieur le Député-Maire explique qu'après la cession (garage BEAUFILS) d'une première parcelle des terrains « ex-Lama », l'Entreprise de BTP HUSSON d'une part, et la Carrosserie ADIB d'autre part, souhaitent se porter acquéreurs des parcelles restantes.

La parcelle de 4500 m2 qui serait cédée à Monsieur ADIB ne présente pas de situation particulière et le prix de vente proposé par France Domaine d'un montant de 55 euros le m2 serait appliqué.

La parcelle de 3000 m2 qui serait cédée à l'entreprise HUSSON est frappée en partie par des contraintes de sur élévation (inondable) d'une part et inconstructible sur près de la moitié de la surface totale. Le prix de vente serait donc adapté en fonction de ces contraintes.

Monsieur le Député-Maire propose donc de vendre à la société de Monsieur ADIB (Carrosserie) une parcelle de 4500 m2 dans la continuité de celle du garage RENAULT, au prix de 55 euros HT le m2, soit un prix de vente d'environ 247 500 euros HT, et de vendre à la société de BTP HUSSON une parcelle de 300 m2 environ au prix de 25,83 euros le m2 soit un montant total de 77 490 euros HT.

Monsieur Olivier DOMON demande si le garage BEAUFILS a été consulté ?

Monsieur le Député-Maire lui indique que cette société avait bien un projet d'extension mais que le contexte économique n'étant pas favorable, Monsieur BEAUFILS renonçait à ce projet.

La proposition est soumise au vote.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

11) ACQUISITION PARCELLE PARTIELLE DE LA PARCELLE : IMPASSE ANNE FRANCK

Monsieur le Député-Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de permettre l'élargissement de la chaussée, le propriétaire de la parcelle BK 72 impasse Anne FRANCK a accepté de céder à la commune une bande de 35 m2 sur son terrain. Le prix estimé par France Domaine est de 15 euros HT le m2, soit un montant total de 600 euros HT approximativement. La commune prendrait en outre à sa charge les frais de bornage, les frais d'acte notarié ainsi qu'une nouvelle clôture panneau. Monsieur le Député-Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

La proposition est soumise au vote.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité

12) CESSION A TITRE GRATUIT A LA REGION FRANCHE COMTE DE LA PARCELLE AE N° 2 (Etang LEGTA)

Monsieur le Député-Maire rappelle que les cessions entre collectivités au titre des compétences exercées, doivent s'effectuer à titre gratuit. Il propose donc la cession de la parcelle cadastrée AE 2, située sur la commune de Sermamagny mais propriété de la commune de Valdoie. Cette parcelle est en fait constituée d'étangs utilisés comme pisciculture par le LEGTA (lycée agricole).

Cette parcelle se décompose ainsi : 1 ha, 62 ares et 31 ca d'étangs et 1 ha 36 ares et 80 ca de bois et taillis.

Monsieur Olivier DOMON remarque que précédemment d'autres parcelles avaient été cédées à la Région dans les mêmes conditions.

La proposition est soumise au vote.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité

13) MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX SECS RUE PASTEUR

Monsieur le Député-Maire présente le projet d'enfouissement de réseaux secs de la rue PASTEUR. Au titre de ce projet il convient :

1. de participer au fonds de concours ouvert par le SIAGEP pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension situé Rue Pasteur,
2. d'autoriser le maire à signer les différents documents s'y rapportant, notamment la convention de mandat établie par le SIAGEP et fixant le calendrier des versements,
3. de réserver un crédit de 8 938,83€ HT à la section d'investissement du budget communal et de l'affecter à ce fonds de concours,
4. d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAGEP pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public sur la base d'un coût de 6 744,89€ TTC,
5. d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAGEP pour l'édification en souterrain des infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques pour un cout de 17 603,19€ TTC.

Monsieur Roger GAGEA souligne l'intérêt paysager de ce type d'opération et demande si ces enfouissements seront menés systématiquement ou si des priorités seront définies en fonction des besoins ou des contraintes budgétaires ?

Monsieur le Député-Maire répond qu'en ce cas, priorité sera donnée d'abord aux grands axes de circulation.

La question est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

14) MISE A DISPOSITION DU SERVICE INFORMATIQUE DU SIAGEP / e-parapheur

Monsieur le Député-Maire rappelle que le mouvement de dématérialisation de la transmission des documents notamment aux services de l'Etat va générer la nécessité d'une signature électronique des documents d'une part et la mise en œuvre d'un logiciel de « e-parapheur » d'autre part.

Le service informatique du SIAGEP propose à cet effet un logiciel élaboré par la société BERGER-LEVRAULT et compatible avec les progiciels E-Magnus utilisés par la mairie. Ce logiciel permettra donc la signature électronique des documents et la télé transmission aux services de l'Etat compétents.

Le coût annuel de cette prestation est fixé à 80 euros pour la commune, et il convient d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec le SIAGEP la convention de mise à disposition du service informatique qui intégrera cette nouvelle prestation.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

15) MISE A L'ETUDE DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER

Monsieur Christian RIBREAU explique que le document d'aménagement forestier, actuellement en vigueur arrive à échéance en fin d'année 2014. La forêt communale de Valdoie a une contenance de 46,61 hectares. Il est donc proposé de :

- Solliciter les services de l'ONF pour la mise à l'étude du projet de révision d'aménagement pour une durée de vingt ans de la forêt communale,
- D'autoriser M le Maire à signer tout document ou convention relatif à cette étude.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

16) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Député-Maire propose d'admettre en non-valeur deux produits irrécouvrables par les services de la direction des finances publiques :

- Une participation halte-garderie pour un montant de 0,68 euros,
- Charges d'un logement communal pour un montant de 489,94 euros en raison d'un effacement de dettes suite à dossier de surendettement.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

17) TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur le Député-Maire présente le tableau récapitulatif des propositions de nouveaux tarifs pour l'accueil de loisirs applicables pour l'année scolaire 2014/2015 dès la rentrée de septembre prochain.

Voir tableau ci-après :



VILLE DE VALDOIE

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

TARIFS

(SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au fonctionnement de l'ALSH par le versement d'une prestation de service réglée directement au gestionnaire (Commune de Valdoie).

Un quotient familial est défini en fonction des revenus et de la composition de la famille

PERISCOLAIRE				
	VALDOYENS			EXTERIEURS
	<i>Quotient Familial inférieur à 610 €</i>	<i>Quotient Familial entre 610 et 1005 €</i>	<i>Quotient Familial supérieur à 1005 €</i>	<i>Non application du Quotient Familial</i>
Garderies Matin ou Midi	0,70 €	1,12 €	1,55 €	1,60 €
Restauration Scolaire	4,83 €	5,25 €	5,67 €	6,17 €
Garderie 16h30 à 18h00	1,82 €	2,24 €	2,68 €	3,78 €
Garderie 16h30 à 19h00	3,32 €	3,75 €	4,18 €	5,35 €
MERCREDIS				
Repas + Après-midi	8,91 €	9,75 €	10,61 €	12,60 €
Demi-journée après-midi 13h30-16h30	4,08 €	4,50 €	4,93 €	6,43 €
Supplément Garderie 16h30-18h00	1,82 €	2,24 €	2,68 €	3,78 €
VACANCES SCOLAIRES*				
Journée complète avec repas 9h00-16h30	10,18 €	11,25 €	12,32 €	14,47 €
Journée complète sans repas 9h00-12h/13h30-16h30	6,93 €	7,57 €	8,34 €	9,73 €
Accueil Matin 8h00-9h00	1,07 €	1,50 €	1,94 €	2,14 €
Demi-journée matin 9h00-12h00	4,08 €	4,50 €	4,93 €	6,43 €
Repas 12h00-13h30	4,08 €	4,50 €	4,93 €	5,42 €
Demi-journée après-midi 13h30-16h30	4,08 €	4,50 €	4,93 €	6,43 €
Supplément Garderie 16h30-18h00	1,82 €	2,24 €	2,68 €	3,78 €

* En fonction des activités (piscine, cinéma, bowling, sortie journée...), un supplément pourra être ajouté aux tarifs de base. Pour information, une sortie journée de 8h à 18h comprendra : le tarif d'une journée avec ou sans repas, l'accueil du matin, le supplément garderie du soir et éventuellement une participation complémentaire en fonction de l'activité proposée.

Aides aux temps libres CAF : Déduction automatique uniquement sur le tarif journée pendant les vacances

Journée complète avec repas :	QF1	7.00 €	QF2	5.00 €
Journée complète sans repas :	QF1	3.00 €	QF2	3.00 €

La participation des familles a été majorée tranche par tranche d'un coefficient prenant en compte l'augmentation du coût de la vie soit environ 3% en moyenne.

Monsieur Antoine HILD demande les raisons de cette augmentation sensible pour les familles ayant plusieurs enfants, et aurait préféré que l'on majore les tarifs des familles « extérieures », plutôt que les valdoyens.

Monsieur le Député-Maire précise que les charges correspondantes augmentent également, que les activités liées à l'aménagement des rythmes scolaires sont gratuites, ainsi que les études surveillées. Par ailleurs les familles bénéficient d'une prise en charge par la CAF en fonction du quotient familial, et le reste à charge est souvent modique.

Monsieur Olivier DOMON demande des précisions sur les barèmes de la CAF et notamment s'ils ont été élaborés en relation avec les services municipaux ?

Madame Aurélie Bazin précise que ces barèmes sont ceux de la CAF et qu'ils ont été imposés.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée par 5 abstentions et 24 voix pour

18) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Député-Maire indique au Conseil que suite au renouvellement électoral il convient également de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat. Il faut ainsi choisir outre le président (maire ou adjoint) huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui seront désignés par les soins du directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Ces commissaires doivent remplir un certain nombre de conditions.

Après concertation la liste des contribuables proposés est établie comme suit :

LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSEE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires :

Président :

M. Michel ZUMKELLER

Membres :

M. Stéphane RICHE
M. Hervé LACOUR
M. André GOLDER
Mme Danièle SAILLEY
M. Jacques RAVEY
M. Alain MOUREAUX
M. Ludovic PESSAROSI
M. Christian RIBREAU
M. Romuald ROICOMTE
M. Abdelghafour CHAFIQ
M. Michel FERRANDON
Mme Marie-Claude MARTIN
Mme Marie-Pierre SOUKAINI
M. Antoine HILD

Commissaires suppléants :

Suppléant du Président :

Mme Sylvie ZIEGLER

Membres :

Mme Paola ARRAGON
Mme Maryse BROCARD
M. Claude GETE
Mme Aurélie BAZIN
M. Norbert TISSIER
Mme Corinne COUDEREAU
Mme Josselyne CHOUQUET
Mme Stéphanie HANSART
M. Mohamed BERKOUN
M. Noël REMY
Mme Natacha LEVRATTO
Mme Jacqueline BERGAMI
Mme Ludivine TRINCKLIN
M. Roger GAGEA

M. Olivier DOMON
M. Alain VOILAND (propriétaire de bois)

Mme Isabelle REMY
M. Marcel REDOUTEZ (propriétaire de bois)

Cette proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité.

19) COMMISSIONS MUNICIPALES : CREATION

Monsieur le Député-Maire explique que selon les dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut créer des commissions afin d'étudier les questions soumises à celui-ci. Ces commissions dont le maire est président de droit doivent notamment se réunir dans les 8 jours qui suivent leur nomination afin de désigner un vice-président. Après concertation, il est proposé au conseil municipal de créer les commissions suivantes :

1) Commissions fermées réservées au Conseil Municipal

- Commission Finances
- Commission Travaux

2) Commissions ouvertes

- Commission Sport, Vie Associative et Handicap

Conseillers Municipaux inscrits :

Madame	Paola ARRAGON
Madame	Sylvie ZIEGLER
Monsieur	Alain MOUREAUX
Madame	Aurélie BAZIN
Monsieur	Stéphane RICHE
Monsieur	Christian RIBREAU
Madame	Corinne COUDEREAU
Monsieur	Hervé LACOUR
Monsieur	Romuald ROICOMTE
Monsieur	Ludovic PESSAROSSO
Madame	Danièle SAILLEY
Madame	Stéphanie HANSART
Madame	Ludivine TRINCKLIN
Monsieur	Antoine HILD
Monsieur	Olivier DOMON

- Commission Développement Durable, Environnement

Conseillers Municipaux inscrits :

Monsieur	Stéphane RICHE
Madame	Sylvie ZIEGLER
Monsieur	Alain MOUREAUX
Madame	Aurélie BAZIN
Madame	Paola ARRAGON
Monsieur	Christian RIBREAU
Madame	Corinne COUDEREAU
Monsieur	Hervé LACOUR
Monsieur	Michel FERRANDON
Madame	Josselyne CHOUQUET
Monsieur	Mohamed BERKOUN
Madame	Marie-Pierre SOUKAINI
Monsieur	Roger GAGEA

- Commission Enfance, Animation, Scolaire

Conseillers Municipaux inscrits :

Madame	Sylvie ZIEGLER
Monsieur	Stéphane RICHE
Monsieur	Alain MOUREAUX
Madame	Aurélié BAZIN
Madame	Paola ARRAGON
Monsieur	Christian RIBREAU
Madame	Corinne COUDEREAU
Monsieur	Hervé LACOUR
Madame	Danièle SAILLEY
Madame	Sabrina PATELLI
Madame	Marie-Claude MARTIN
Madame	Maryse BROCARD
Madame	Natacha LEVRATTO
Madame	Ludivine TRINCKLIN
Monsieur	Antoine HILD

- Commission Urbanisme, Circulation, Sécurité

Conseillers Municipaux inscrits :

Monsieur	Alain MOUREAUX
Monsieur	Stéphane RICHE
Madame	Sylvie ZIEGLER
Madame	Aurélié BAZIN
Madame	Paola ARRAGON
Monsieur	Christian RIBREAU
Madame	Corinne COUDEREAU
Monsieur	Hervé LACOUR
Monsieur	Romuald ROICOMTE
Monsieur	Michel FERRANDON
Monsieur	Jacques RAVEY
Madame	Jacqueline BERGAMI
Monsieur	Claude GETE
Madame	Maryse BROCARD
Monsieur	Norbert TISSIER
Monsieur	Roger GAGEA
Monsieur	Olivier DOMON

Monsieur le Député-Maire précise que pour les commissions ouvertes au public un appel sera lancé par voie de presse et dans la revue municipale.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

20) LOGEMENTS VACANTS DE PLUS DE 5 ANS

Monsieur Jean TOURNIE explique aux conseillers municipaux qu'une modification de la loi n° 2012-1509 eu 29 décembre 2012 a ramené de cinq à deux ans le délai durant lequel l'exonération occasionnée par les logements fiscalement vacants est compensé par l'Etat sur les bases fiscales de la commune. Il convient aujourd'hui de délibérer afin de choisir entre :

- Maintenir le délai de cinq ans, qui occasionnera l'imputation sur les bases fiscales communales au-delà des deux premières années,
- Ramener également ce délai à deux ans.

Monsieur le Député-Maire propose de suivre cette dernière proposition et de délibérer afin de limiter à deux ans le délai au-delà duquel un logement considéré comme fiscalement vacant sera réintégré dans les bases communales de taxe d'habitation.

Cette proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

21) DELEGATION AU MAIRE : MARCHE PUBLICS

Monsieur le Député-Maire rappelle que lors de la séance du 11 avril 2014, le Conseil avait délibéré conformément aux dispositions de l'alinéa 4° de l'article L2122-22 du CGCT afin d'autoriser le maire à : **« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »**

Cette rédaction a suscité une observation des services préfectoraux afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du CGCT, elles-mêmes issues du code des marchés publics. Il convient donc de modifier la délibération du 11 avril selon les dispositions suivantes : **« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »**

Messieurs Antoine HILD, Olivier DOMON et Roger GAGEA se déclarent opposés sur le principe de cette modification, puisque l'ancienne rédaction de la délibération était plus restrictive.

La proposition est soumise au vote.

Vote : la proposition est adoptée par 5 voix contre et 24 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Antoine HILD demande s'il serait possible de matérialiser par une peinture blanche les places de stationnement du parking contiguë à l'école maternelle afin d'éviter des querelles liées au stationnement ?

- Monsieur le Député-Maire répond que les services techniques vont étudier cette proposition.

- Monsieur Roger GAGEA demande, suite aux élections municipales et intercommunales pourquoi la commune de Valdoie ne dispose-t-elle pas d'une vice-présidence à la communauté d'agglomération dont Valdoie est la seconde commune en termes démographiques ?

- Monsieur le Député-Maire répond que cela a bien été proposé par le nouveau Président de la CAB mais que ses activités parlementaires et municipales ne lui permettraient pas de satisfaire aux obligations d'une telle fonction. Il ajoute que néanmoins, Madame Sylvie ZIEGLER et lui-même qui sont en charge de représenter au sein du conseil communautaire les intérêts de la commune de Valdoie, assumeront cette tâche avec entrain et vigilance.

- Monsieur Roger GAGEA demande où en est l'installation d'une station de vélos libre-service OPTYMO et éventuellement de voitures en libre-service également.

- Monsieur le Député-Maire répond qu'il a évoqué le point de la station « vélos » avec le nouveau président et que cela devrait aller vite maintenant, mais se déclare beaucoup moins intéressé par des voitures en libre-service.
- M Roger GAGEA rappelle les observations formulées sur l'aménagement de la rue de Turenne en commission travaux et souhaite avoir une copie du plan.
- Monsieur le Député-Maire répond que la sécurité sera bien assurée et notamment par le maintien du premier « îlot » en venant de Sermamagny, et qu'une copie du plan lui sera bien envoyé.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h35

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Christian RIBREAU.

Michel ZUMKELLER.